



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

Luxembourg, le 4 août 2021

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe, la réponse commune des Ministres impliqués à la question parlementaire n° 4673 posée par l'honorable Député Monsieur Gusty Graas.


Jean Asselborn

Réponse conjointe de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes et de Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire à la question parlementaire n° 4673 déposée le 19 juillet 2021 par l'honorable Député Monsieur Gusty Graas

Quelle est l'attitude du gouvernement face aux appels à la reconnaissance du gouvernement d'unité nationale ?

Dans les enceintes multilatérales, et dans ses contacts bilatéraux avec les pays de la région, le Luxembourg a souligné à maintes reprises la nécessité de respecter les résultats des élections du 8 novembre 2020 et a appelé la junte militaire à restaurer le gouvernement civil élu démocratiquement. Le Luxembourg est solidaire de tous ceux qui plaident et œuvrent en faveur d'une démocratie inclusive et du respect des droits humains et des libertés fondamentales. Avec ses partenaires européens, le Luxembourg a exprimé son soutien aux efforts déployés par le comité représentant le Parlement birman (CRPH), le gouvernement d'unité nationale (NUG) et d'autres forces pro-démocratiques qui s'engagent pour trouver une solution pacifique à la crise actuelle.

Est-ce que d'autres sanctions contre la junte, notamment portant sur le secteur du gaz et du pétrole, sont prévues au niveau européen ?

Depuis le 22 mars 2021, l'Union européenne a adopté trois séries de sanctions en raison du coup d'État militaire et de la répression qui s'en est suivie. Les mesures restrictives, qui sont conçues de manière à éviter de causer tout préjudice excessif à la population du Myanmar, s'appliquent désormais à un total de 43 personnes, dont le commandant en chef des forces de sécurité, son adjoint et des membres du gouvernement mis en place par la junte, ainsi que 6 entités soit détenues par l'État, soit contrôlées par les forces armées du Myanmar, et contribuant directement ou indirectement aux recettes ou aux activités de l'armée. Ces mesures économiques ciblent avant tout les secteurs des pierres précieuses et du bois.

Le régime de sanctions comprend aussi un embargo sur les armes et les équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne, une interdiction d'exportation de biens à double usage en vue d'un usage militaire ou par la police des frontières et des restrictions à l'exportation d'équipements destinés à la surveillance des communications pouvant être utilisés à des fins de répression interne. Par ailleurs, il interdit la fourniture d'une formation militaire aux forces armées du Myanmar (Tatmadaw), ainsi que la coopération militaire avec celles-ci.

L'Union européenne continue à examiner l'opportunité de sanctions additionnelles sur base de l'évolution de la situation sur le terrain.

Est-ce que des contributions humanitaires sont prévues par le gouvernement et quelle est la situation d'accès aux populations vulnérables ?

Les besoins humanitaires des populations locales au Myanmar ont augmenté rapidement en raison des importantes perturbations dans l'approvisionnement ainsi que dans le secteur sanitaire suite au coup d'État de février 2021.

En 2021, le Luxembourg a dès lors contribué par le biais des *Country Based Pooled Funds* du Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (UNOCHA) à hauteur de 300'000 euros afin de garantir un financement flexible et direct des opérations d'urgence.

En outre, le Luxembourg soutient les opérations du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) en matière d'aide d'urgence et de renforcement du respect du droit international humanitaire au Myanmar à hauteur de 300'000 euros en 2021.

Afin de permettre d'atteindre les populations qui en ont le plus besoin et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et des fournitures médicales essentielles, le Luxembourg soutient également les vols humanitaires entre le Myanmar et le Laos dans le cadre du « COVID-19 Trust Fund » du Programme Alimentaire Mondial à hauteur de 100'000 euros en 2021.

Outre les financements des activités humanitaires du CICR et d'agences internationales, le Luxembourg contribue chaque année au financement de projets d'urgence d'organisations non gouvernementales telles que Handicap International. Cette contribution s'élève pour l'année 2021 à environ 350'000 euros.

Aussi, un appui au bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits humains est prévu afin de soutenir les capacités opérationnelles des organisations locales partenaires du HCDH, notamment dans le domaine de la protection de l'espace civique et du renforcement des mécanismes de protection et de prévention.

Est-ce que Monsieur le Ministre est au courant des experts en télécommunication pris en 'otage' afin de soutenir le régime militaire dans l'espionnage des communications ?

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes suit la situation au Myanmar de près, et continue à être informé sur les dernières évolutions dans le pays par son Ambassade à Bangkok, accréditée au Myanmar. L'emprise du régime militaire sur les réseaux privés de télécommunications au Myanmar a également été thématisée lors du débat interactif sur le Myanmar de la 47^e session du Conseil des droits de l'homme, les 6 et 7 juillet derniers.